Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:36

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 07 octobre 2026

Date de convocation : 30/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Elincourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/122 portant exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2027

Membres présents (63) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, MARTIN Rémy (S), RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, LEFORT Lydie, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RENZELLA Gian Franco (S), GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (5) : BASQUIN Alexandre à MAILLARD Laurent, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERA Audrey à VILLAIN Bruno, CHMIELEWSKI Dominique à DEVIENNE Marc, JUMEAUX Stéphane à LECLERCQ Bruno

Membres excusés (5) : MACAREZ Jean-Félix, DENIZON Violenne, DISDIER Mélanie, DESCAMPS Olivier, CLERC Fanny

Membres absents (2) : PORTIER Carole, RIQUET Alain

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:36

Délibération 2026/122 portant exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2027

Conformément aux dispositions de l'article 1521 III- du code général des impôts, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la faculté d'exonérer, totalement ou partiellement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour les locaux à usage industriel ou commercial dont les propriétaires ou exploitants éliminent eux-mêmes leurs déchets, sans utiliser le service public de collecte.

Il est exposé que l'instauration d'une telle exonération engendrerait une diminution du produit global de la TEOM perçu par la Communauté d'Agglomération, alors même que la contribution du SIAVED reste inchangée.

Par conséquent, une baisse des recettes fiscales dues par les entreprises conduirait mécaniquement à une augmentation de la pression fiscale sur les autres contribuables du territoire.

Il est donc proposé de décider de la non-institution de cette exonération facultative sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles l. 5211-5 et l. 5216-1 et suivants relatifs aux communautés d'agglomération,
Vu le code général des impôts, et notamment III de son article 1521,
Vu la délibération du 3 janvier 2012 portant institution de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis
Considérant les demandes d'exonération formulées par plusieurs entreprises du territoire disposant d'un service autonome d'élimination de leurs propres déchets,
Entendu l'exposé de la vice-présidente aux finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De ne pas instituer l'exonération facultative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en faveur des locaux à usage industriel ou commercial ;**
- **De préciser que cette décision s'appliquera à compter du 1er janvier 2027 et demeurera valable tant qu'une nouvelle délibération contraire n'aura pas été prise par le Conseil Communautaire ;**
- **De charger le Président de la notification de la présente délibération aux services de la Direction des Finances Publiques avant le 15 octobre de l'année en cours.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/10/2026 Publication le 14/10/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:36

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_122**
Objet :	**Délibération 2026/122 portant exonération de la Taxe d?Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200030633-20261007-DEL2026_122-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20261007-DEL2026_122-DE-1-1_0.xml	text/xml	928 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_122.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20261007-DEL2026_122-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	398.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 octobre 2026 à 11h15min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 octobre 2026 à 11h15min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 octobre 2026 à 11h15min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 octobre 2026 à 11h16min05s	Reçu par le MI le 2026-10-13